

COMPTE-RENDU OPERATIONNEL

PLENIERE DU COMITE DE FILIERE TOURISME

REUNION EXCEPTIONNELLE CORONAVIRUS - 17 mars 2020

1. Point de situation (au 17/03/2020) par le SE

- rappel des mesures prises par le gouvernement
- rappel de la situation sanitaire (nombre de cas) et pays qui prennent des mesures à l'encontre des ressortissants français
- problématique du retour des ressortissants français (notamment au Maroc) et travail avec les autorités étrangères sur le rapatriement des ressortissants étrangers bloqués en France

2. Suivi des demandes

Un tour de table a permis à chacun de présenter sa situation et ses attentes dont les principales sont :

	Demandes des professionnels	Réponses/mesures prises	Suivi /pilote	Point bloquants/ commentaires
FINANCES Aides exceptionnelles, trésorerie, fonds de solidarité, reports de charges <i>[Détails de l'ensemble des mesures accessibles via ce lien :</i> https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf <i>]</i>				
CHARGES SOCIALES ET FISCALES	<u>Reporter voire supprimer les charges sociales et fiscales</u>	<ul style="list-style-type: none">- Report de charges sociales et fiscales (URSSAF, impôts directs comme l'acompte d'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires), pour l'échéance du 15 mars et celle du 5 avril sans pénalité. Report de 3 mois au minimum. Si le paiement est déjà effectif, un remboursement peut être demandé.- Pour les travailleurs indépendants: le taux et les acomptes des prélèvements à la source peuvent être modulés à tout mois, et le prélèvement reporté.- Possibilité de dégrèvement d'impôts	MAC MEF	Quid de la redevance TV pour les professionnels ? Est-elle reportée ? Les contrôles sociaux sont-ils reportés ?

		<p>Lorsque la situation le justifie, au cas par cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contrôles fiscaux sont suspendus - Suspension des taxes SACEM (décision de la SACEM) 		
	<u>Reporter le prélèvement fiscal sur le produit brut des jeux (spécificité des Casinos)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Demande rapportée à la DGFIP 	DGFIP	
	<u>Suspendre les taxes communales</u>		Communes	Comment inciter les maires ?
	<u>Mettre en place une franchise sur les charges d'eau, électricité, gaz</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Habilitation à légiférer par ordonnance pour reporter ou étaler le paiement des loyers, des factures d'eau et d'énergie afférentes aux locaux professionnels dans le projet de loi de d'urgence présenté en conseil des ministres (18/03). 		
	<u>Alléger la fiscalité de l'aérien à terme pour faire de la France une destination compétitive lors de la reprise</u>		MAC	
TRESORERIE LOYER	<u>Suspendre le paiement des loyers</u> <ul style="list-style-type: none"> - Rééchelonner les prêts des bailleurs en même temps que ceux du locataire. Toute la chaîne doit être protégée. Cela passe par la mobilisation des banques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Habilitation à légiférer par ordonnance pour reporter ou étaler le paiement des loyers, des factures d'eau et d'énergie afférentes aux locaux professionnels dans le projet de loi de d'urgence présenté en conseil des ministres (18/03). Action spécifique auprès des foncières du groupe CDC. 		
	<u>Suspendre les remboursements de prêts bancaires</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser toutes les banques dans cette suspension avec instructions claires et le plus souple possible. - Reporter de 12 mois et non pas 6 mois pour certains secteurs soumis à une forte saisonnalité (exemple des campings). 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des banques à reporter de 6 mois les remboursements d'emprunts bancaires sans pénalité pour les entreprises. - Bpifrance a suspendu toutes les échéances de recouvrement au 16/03/20 - Médiation du crédit activée : elle peut venir en aide à toute entreprise qui rencontre des 	MEF	Certaines banques ne jouent pas encore le jeu

<p>TRESORERIE</p> <p>BANQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Post crise : Rééchelonner les échéances sur le long terme. 	<p>difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit, etc.).</p>		
	<p><u>Inciter les banques à mettre en place des facilités de prêt</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises doivent bénéficier de l'aide des banques pour alimenter la trésorerie notamment pour celles qui vont devoir payer les employés avant d'être remboursées par pôle emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement met en œuvre un dispositif exceptionnel de garantie permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. Il pourra couvrir tous les nouveaux prêts de trésorerie accordés à partir du 16 mars et jusqu'au 31 décembre 2020. - Bpifrance a activé un plan de soutien à destination des TPE/PME pour soutenir la trésorerie : <ul style="list-style-type: none"> o Prolongation des garanties des crédits d'investissement pour accompagner les réaménagements opérées par les banques, sans frais de gestion o Réaménagement des crédits moyen et long terme au cas par cas - Mise à disposition par la CDC de 50 000 millions supplémentaires pour le prêt tourisme (sans garantie, de 2 à 10 ans) de Bpifrance. 	<p>MEF</p>	
<p>ASSURANCES</p>	<p><u>Etendre la possibilité de garanties perte d'exploitation sans dommages des entreprises et pour cause de catastrophe sanitaire que constituerait le coronavirus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclarer cette période comme « état de catastrophe naturelle », ou de « catastrophe sanitaire » afin d'activer les assurances au soutien des entreprises notamment en raison d'annulation de 		<p>MEF</p>	

	<p>marchés ou d'impossibilité de satisfaire les commandes</p> <p>- Quid des obligations de la présence sur place du personnel face aux assureurs ?</p>			
<p>TRESORERIE</p> <p>REMBOURSEMENTS PRESTATIONS</p>	<p><u>Permettre le report du remboursement en numéraire, des prestations touristiques annulées, en lui substituant des avoirs pour une durée déterminée</u></p> <p>- Suspendre l'application de la directive voyage à forfait transposée dans le code du tourisme (article L211.14 II du code du Tourisme) en permettant le report du remboursement, ou en lui substituant des bons d'achat.</p> <p>- Etendre cette possibilité de report du remboursement par des avoirs aux prestations sèches (transports, hébergement, distribution, etc.). Attention spécificité compagnies aériennes règlement CE 261/2004.</p>	<p>- La mesure de report des remboursements « mesure voucher » est inscrite dans la loi d'urgence. Elle habilite à légiférer par ordonnance afin de permettre aux entreprises touristiques à rembourser leurs clients par des avoirs plutôt qu'en numéraire, dans le but de limiter l'impact de la crise sur leur trésorerie.</p> <p>- La rédaction est en cours par la DGCCRF (contact Renaud Riché - DGE) en lien avec le Min Justice.</p> <p>- Le vote de la loi aura lieu jeudi 19 et vendredi 20 mars. L'ordonnance pourrait être prise dès la semaine prochaine.</p> <p>- Le gouvernement défendra un assouplissement (temporaire) de la directive du voyage à forfait auprès de la commission européenne.</p>	<p>DGE DGCCRF MEAE (facilitateur)</p>	<p>Arbitrages à rendre sur des préoccupations contradictoires:</p> <p>- Demande d'avoirs courts ou longs selon les secteurs</p> <p>- Demande de pouvoir proposer également un remboursement avec décote</p> <p>- Demandes des associations de consommateurs d'obtenir un avoir sur le long terme, flexible et de pouvoir tout de même bénéficier d'un remboursement à 100% in fine.</p> <p>- Demande de ne pas prendre une ordonnance contraire au droit européen si la Commission est sur le point de prendre une mesure d'urgence de son côté.</p>
	<p>- Etendre la mesure de remboursement en avoir aux voyages scolaires en détachant le client final (parents des écoliers) et considérer les établissements scolaires comme l'ayant droit des avoirs établis avec le prestataire.</p>		<p>DCCRF MEN</p>	<p>Besoin d'une circulaire du Ministère de l'Education nationale pour que les établissements scolaires remboursent les parents d'écoliers.</p>
<p>AIDE ETAT</p>	<p><u>Quid du paiement des missions régaliennes de sécurité et contrôle aux frontières dans les</u></p>			

	<u>aéroports ?</u>			
REPONSES AUX ENTREPRISES	<u>Simplifier et faciliter la mise en place des mesures et la réponse aux entreprises</u> - Communiquer auprès des professionnels sur les mesures mises en place	- Mobilisation des DIRECCTE et des services de Bercy, médiateur des entreprises - Dispositifs d'information et d'accompagnement pour répondre aux questions des entreprises	MEF	ADP, opérateur local ne bénéficie pas des messages du gouvernement au même titre que des opérateurs nationaux (SNCF, Air France). Besoin de requalification : demande adressée au SIG.
AIDE EXCEPTIONNELLE		Aide de 45 Mds€ aux entreprises - Annonces de Bruno Le Maire du 17 mars : aide de 45 milliards d'euros aux entreprises et salariés . Estimation d'un recul du PIB de 1%. Un projet de loi de finances rectificatif sera déposé le 18/03/2020. - A cette aide, s'ajoute 300 Mds€ de garanties de l'Etat pour les prêts bancaires en France et 1000 Mds€ de garanties européennes	MEF	
		Déblocage de la BEC d'un fonds d'urgence de 750 Mds€ destiné à l'achat de dettes publiques et privées afin d'endiguer les répercussions économiques (19/03).		
FONDS DE SOLIDARITÉ	Demande récurrente de la part des professionnels	Mise en place d'un Fonds de solidarité de 1 milliard € de dépenses publiques sur 2 mois Conditions d'accès au fonds : - Entreprises de moins de 1M€ de CA / an ; TPE, indépendants et micros-entrepreneurs sont éligibles - Entreprises dont l'activité est fermée (dont 160 000 entreprises de restauration et 100 000 de tourisme) ou -70% de chiffre d'affaires (CA mars 2020 vs mars 2019) - Aide de 1 500 € sur déclaration et au cas	DGE: fiches devraient être mises en ligne le 18/03	

		<p>par cas au-delà, aide automatique versée sur simple déclaration par la DGFIP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement Etat (75%) et régions - Egalement un dispositif anti-faillites pour les entreprises qui emploient au moins un salarié et qui seraient en très grande difficulté malgré le recours à tous les autres dispositifs. 		
EMPLOI				
ACTIVITE PARTIELLE	<p><u>Prise en charge accrue de l'activité partielle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une demande d'éclaircissement des mesures est souhaitée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assouplissement de processus d'accès à l'activité partielle : réponse sous 48h aux entreprises demandeuses. Les salariés mis au chômage technique reçoivent de leur employeur une indemnité horaire égale à 70% de leur salaire brut par heure chômée, soit environ 84% du salaire net. 100% au SMIC, plafond à 4,5 SMIC. - Remboursement sous 10-12 jours. 	Cabinet du Ministère du Travail	
	<p><u>Contrat base de 39H</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de contrats sont signés sur une base de 39h dans le secteur du tourisme : le chômage partiel est calculé sur une base de 35h, comment assouplir le dispositif pour les contrats de 39h ? 		Min Travail	
	<p><u>Les cadres au forfait jour</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sont-ils éligibles au chômage partiel même en l'absence de fermeture totale des sites ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Oui, un décret est en cours de rédaction, les cadres au forfait jour en bénéficieront avec une mesure simplifiée. 	Min Travail	
	<p><u>Modification du droit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre le traitement individuel et non de manière global des demandes (Sièges sociaux, Call Center...) afin que les employés chez les distributeurs soient aussi pris en charge. 		Min Travail	

<p>EMPLOI SAISONNIER</p>	<p><u>Prolongement des contrats saisonniers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Souhait de prolonger les contrats saisonnier jusqu'au 15 avril par l'activité partielle pour permettre aux saisonniers d'avoir en tout 4 mois d'activité - - Souhait que le gouvernement prenne la décision de calculer l'allocation chômage au terme du contrat de travail, pas de licenciement prématuré 	<p>Un accord de principe donné par le directeur de cabinet de la ministre du travail, doit passer en conseil des ministres.</p>	<p>JB Lemoyne se charge de porter cette demande à Muriel Penicaud</p>	
<p>RAPPEL DES MESURES AUX ENTREPRISES</p>	<p><u>Clarification et communication</u></p> <p>Les syndicats demandent une communication plus claire concernant l'activité partielle au profit des congés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les salariés exposés doivent pouvoir bénéficier du matériel (masque, protection...), l'employeur doit être en mesure de protéger ses salariés et de leur rappeler les gestes barrières. 	<p>Demander aux salariés de poser obligatoirement leurs congés payés n'est pas légal.</p>	<p>Min Travail</p>	
<p>REFORME DES CONDITIONS D'ASSURANCE CHOMAGE</p>		<p><u>Réforme des conditions d'assurance chômage repoussée au 1^{er} septembre</u></p> <p>La mise en place des nouvelles règles de l'assurance chômage est repoussée au 1^{er} septembre.</p>	<p>Min Travail</p>	
<p>STAGIAIRES ET APPRENTIS</p>	<p><u>Stagiaires</u> Quid de la situation des stagiaires ?</p>	<p>Les stagiaires doivent obligatoirement rentrer dans leur famille.</p>		
	<p><u>Apprentis</u> quid de la situation des apprentis ?</p>	<p>Les apprentis sont régis par un contrat de travail et restent sous la responsabilité de leur employeur. L'employeur doit assurer la sécurité de son apprenti comme de tous ses employés.</p>		
CDCS / rapatriement				
<p>PORTS</p>	<p><u>Maintenir l'ouverture des ports français et OM</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la coopération entre les opérateurs et le CDCS pour le rapatriement 	<p>CDCS</p>	

		des croisiéristes bloqués dans les eaux internationales.		
RAPATRIEMENT		<ul style="list-style-type: none"> • Suspension par le SETO des voyages jusqu'au 30 Avril <ul style="list-style-type: none"> - Important travail de coordination avec le CDCS et les services de l'état pour organiser le rapatriement de 15 000 touristes repartis sur les Canaries, l'Egypte, la Tunisie, La République Dominicaine et le Sénégal - Il reste 300 clients aux Philippines - 9 000 clients au Maroc, à rapatrier avant jeudi - 4 000 autres ressortissants français sur l'ensemble de la planète 	CDCS	<p>- Un tableau évolutif des mesures de restriction prises à l'international à l'encontre des ressortissants français est en ligne sur Diplonet. Il est ponctuellement est partagé aux acteurs du tourisme, en complément des fiches de conseils aux voyageurs par destination.</p> <p>Les informations sur l'appui au retour des Français de passage à l'étranger sont disponibles sur le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères :</p> <p>Message du 17/03</p> <p>Communiqué du 18/03</p>
PLAN DE PROMOTION /relance				
PROPOSITIONS ATOUT FRANCE	<p>Travailler sur un plan de relance comprenant un plan de communication visant à améliorer l'image de cette activité en forte croissance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la situation des marchés qui a changé La situation va être bouleversée et la réalisation des actions devra être fait avec un regard différents [Atout France] - Relance de différenciation (Notion durable/ Eco responsable) 	<p>Objectifs Atout France:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Activités de remplacement à destination des professionnels (salon Rdv en France: possibilité d'utiliser les outils numériques) 2. Adaptation des communications numériques 3. Plan de relance / travail sur la clientèle domestique mentionné par AF. 		

	<p><u>MESSAGE DE LA DIRECTRICE GENERALE :</u></p> <p>« Une campagne de « relance » au bénéfice de l'ensemble des destinations de France doit être mise en place, dès la fin de la crise, pour faciliter le retour des clientèles touristiques internationales, et la reprise de l'activité touristique à son niveau de 2019.</p> <p>Nous devons œuvrer à afficher une image positive de la destination, en profitant de l'élan de reprise des flux touristiques à l'échelle internationale. Le tourisme est en effet une industrie parmi les plus résilientes, et la France doit regagner des parts de marché dès la sortie de la crise. C'est aussi l'occasion de montrer que le tourisme est une composante essentielle de revenus et d'emplois en France, sans laquelle notre pays ne peut rayonner. »</p>			
<p>FINANCEMENT ET CALENDRIER</p>	<p><u>Pilotage :</u></p> <p>Cette campagne doit être pilotée par le Département et conduite par Atout France en partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs privés.</p> <p><i>[-Pour mémoire, un budget spécifique de 11.5M€ avaient été débloqués après les attentats, fin 2016].</i></p>	<p><u>MEAE :</u></p> <p>Dans le contexte exceptionnel, le Département étudie la possibilité de débloquer une enveloppe pour cofinancer cette campagne.</p>		

A noter :

- *De manière générale, l'ensemble des membres du CFT ont mis à disposition de l'Etat leurs capacités d'hébergement et de transport afin de subvenir aux besoins nécessaires dans la gestion de cette crise. Suite à cette proposition l'offre des hôteliers a été considérée par la cellule interministérielle de crise gérée par le Ministère de l'intérieur.*

3. Liste des présents / déroulé

- **UMIH**, Roland Héguy, Président
- **Alliance France tourisme**, Sven Boinet, Président
- **Fédération nationale du tourisme institutionnel**, Marie-Reine Fischer, Présidente

Hébergement restauration

- **GNI**, Didier Chenet, Président
- **FNHPA**, Nicolas Dayot, Président
- **GNC**, Jean-Virgile Crance, Président
- **Fédération nationale des Logis de France**, Fabrice Galland, Président
- **Fédération nationale des Logis de France**, Karim Soleihavoup, Directeur général
- **Belambra**, Frédéric Le Guen, Président
- **SNRT**, Pascale Roque, Présidente

Organismes financiers

- **BPI**, Anne Guérin, Directrice exécutive
- **CDC**, Christophe des Roseaux, Directeur des investissements Tourisme Loisirs Culture

Tourisme d'affaire et évènementiel

- **UNIMEV**, Olivier Roux, Président

Agences de voyages et tour-opérateurs

- **Entreprises du voyage**, Valérie Boned, Secrétaire générale
- **SETO**, René-Marc Chikli, Président

- **IFT**, Georges Rudas, Président

Tourisme social et solidaire

- **Groupement Syndical des Organismes de Tourisme Familial (GSOTF)**, Alex Nicola, Secrétaire général
- **Union nationale des associations de tourisme (UNAT)**, Simon Thiot, Délégué général
- Pascale Fontenel-Personne, Députée

Loisirs, parcs d'attraction, domaines skiables

- **SNELAC**, Sophie Huberson, Déléguée générale
- **Domaines skiables de France**, Alexandre Maulin, Président
- **Casinos de France**, Jean-François Cot, Président

Syndicats

- **CFDT**, Stéphane Dayan, Secrétaire national

Transports aérien

- **Air France**, Laurent Timsit, Directeur affaires publics
- **FNAM**
- **ADP**, Rémi Mancheron, Responsable des relations institutionnelles
- **UAF**, Nicolas Paulissen, Délégué général

Croisières

- **CLIA France**, Erminio Eschima, Président

Transport ferroviaire

- **UTP**
- **Thello**, Fabrice Toledano, Directeur marketing et commercial

Transport routier de voyageurs

- **FNTV**, Jean-Sébastien Barrault, Président
- **Conseil national des professions de l'automobile (CNPA)**, Inès Balikci, métiers de la mobilité partagée

Plateformes numériques

- **UNPLV**, Timothée de Roux, Président
- **Welcome city Lab**, Laurent Queige
- Emilie Bonnivard, Députée
- **Ministère du travail**, Julien Besançon, chef de la mission de l'anticipation et du développement de l'emploi et des compétences
- **OTCP**, Corinne Menegaux, Directrice générale
- **Atout France**, Caroline Leboucher, Directrice générale
- **Atout France**, Christian Mantei, Président